



AUTORISATION DE DEMANDE DE CASIER JUDICIAIRE (B2)

DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES DE PARIS

Ne pas remplir pour les personnes nées en France*

JE SOUSSIGNE(E) MONSIEUR ou MADAME
(Prénom et nom)

PREND CONNAISSANCE et **ACCEPTE** QUE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORDRE DE PARIS
EFFECTUE UNE DEMANDE DE **BULLETIN NUMERO 2 (B2)** AUPRES DU **CASIER JUDICIAIRE DE MON**

PAYS D'ORIGINE *

FAIT A PARIS LE**POUR VALOIR CE QUE DE DROIT**

SIGNATURE :

Dans le cadre de la mission d'inscription au tableau de l'ordre, les conseils départementaux, (les conseils régionaux et interrégionaux et le conseil national dans le cadre de recours formés contre ces décisions) ont accès aux bulletins n° 2 (B2) du casier judiciaire de chaque professionnel afin de pouvoir s'assurer que le demandeur remplit les conditions de moralité (code de procédure pénale et article R. 4112-2 du code de la santé publique rendu applicable aux masseurs-kinésithérapeutes par l'article R. 4323-1 du même code).